Règlement du concours TuneCore au Studio La Cellule

1. Organisateur

La société Believe SA, société anonyme immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 481 625 853, dont le siège social est situé au 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France, et le label La Cellule (« l'Organisateur ») organisent ensemble, un concours gratuit et sans obligation d'achat du 11 mars 2024 au 25 mars 2024 à 23H59 accessible uniquement sur internet (le « Concours »).

Pour toute question relative au Concours, les Participants peuvent contacter TuneCore et La Cellule en message privé sur Instagram @TuneCore.fr, @LaCellulelabel

2. Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans à la date de participation au Concours, résident en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Concours (le « Participant »).

Une seule participation est autorisée par personne (même nom et/ou adresse et/ou numéro de téléphone et/ou adresse e-mail).

3. Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra :

- Disposer d'un abonnement TuneCore et avoir une distribution active sur la plateforme TuneCore.fr
- · Disposer d'un compte Instagram public pour participer au concours
- · Renseigner et valider le formulaire en ligne d'inscription sur le lien suivant :

Le Participant est responsable de tous les coûts de service associé à la participation au Concours (le cas échéant), tels que les coûts de connexion Internet. Le Participant ne pourra pas demander le remboursement de ces frais à l'Organisateur.

4. Sélection des gagnants

Les différents gagnants seront désignés par un membre de l'équipe de La Cellule dans les 15 jours suivants la clôture du Concours (les "Gagnants")

Ils seront sélectionnés par La Cellule sur la qualité du contenu de leur page Instagram et les projets musicaux réalisés.

Cette sélection sera subjective et ne pourra donner lieu à contestation.

Les gagnants seront informés par la publication Instagram en story sur le compte de @tunecore.fr et @lacellulelabel et devront alors confirmer à l'Organisateur leur disponibilité et engagement de participation par message privé Instagram.

Si le gagnant n'est pas disponible ou refuse de signer les documents nécessaires proposés par La Cellule, il sera procédé à une nouvelle sélection dans les mêmes conditions que la sélection initiale.

Les autres Participants ne seront pas contactés par l'Organisateur.

5. Dotations

Les gagnants remporteront chacun les lots suivants :

- Lot 1: Une ou plusieurs session studio au sein du studio La Cellule (3h par session)
- Lot 2: Un abonnement de 12 (douze) mois TuneCore "Professionnel"
- Lot 3 : Une mise en avant à travers des contenus vidéos sur le compte de @tunecore.fr et @lacellulelabel par une publication croisée sur Instagram

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet de leur contre-valeur en espèces.

6. Responsabilités

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Concours. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Concours, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

7. Informatique et libertés

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Concours sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Concours, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots.

Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Concours.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits en matière de protection des données à caractère personnel le Participant peut contacter l'Organisateur en remplissant_ce formulaire.

Si le participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : PP FRANCAIS.docx (believe.com)

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté_https://www.cnil.fr/.

8. Transfert de droits

En s'inscrivant au Concours, les Participants confèrent à l'Organisateur, dans l'éventualité où ils seraient Gagnant, l'autorisation exclusive et transférable de reproduire et d'utiliser le Contenu, de l'altérer et de le modifier, de l'incorporer dans de nouvelles créations et de le diffuser et le rendre accessible au public, à titre gratuit, pour le monde et pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle attachés au Contenu, de la manière suivante :

- En publiant le Contenu sur Instagram
- Dans les 2 jours suivant la fin du Concours ;
- En annonçant que le Contenu a remporté le Concours ;
- En mentionnant le compte du Gagnant sur le Réseau Social, afin de l'identifier comme le créateur du Contenu.
- En réalisant un poste croisé sur Instagram

Ceci inclut le droit pour l'Organisateur de copier, adapter et modifier le Contenu, de le combiner avec d'autres contenus ou d'autres matériels de l'Organisateur ou de paraphraser, étendre, raccourcir ou adapter le Contenu. L'Organisateur sera entièrement propriétaire de toute nouvelle création incorporant tout ou partie du Contenu.

Le Participant accorde également à Believe la permission d'utiliser son nom ou pseudo, sa ressemblance ou ses commentaires, pour les utilisations ci-dessus exclusivement, dans le monde entier.

L'Organisateur et l'Artiste ne feront aucun usage commercial du Contenu, et le Participant accepte de ne recevoir aucune rémunération pour cette utilisation de son Contenu et de son image.

9. Droits des tiers/contenu

En participant au Concours, le Participant déclare et garantit que le Contenu qu'il/elle publie constitue sa création originale et ne contrevient à aucun droit de tiers. L'Organisateur ne sera jamais tenu responsable des réclamations de tiers liées au Contenu.

Les Contenus en violation des conditions générales d'utilisation du Réseau Social, et/ou intégrant des éléments protégés, des éléments obscènes ou inappropriés, faisant l'apologie de la violence ou incitant à la commission d'infractions, seront disqualifiés à la seule discrétion de l'Organisateur.

10. Dispositions générales

La participation au Concours emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Concours.

Le présent règlement est soumis à la loi française.